

Etendre vos garanties : une préoccupation permanente pour nous !

**Après des mois de mise au point , l'intercalaire Responsabilité Civile est prêt .
Ce texte entièrement créé par ASSURFROID étend les garanties de votre contrat RC
au-delà de ce que prévoit la compagnie d'assurance , pour mieux garantir vos sinistres .**

Nous sommes également heureux de vous annoncer que l'équipe d'ASSURFROID s'est renforcée par l'arrivée **d'Arnaud Faure**, chargé du Sud de la France. Professionnel de l'assurance, il mettra à votre disposition sa compétence et son dynamisme.

Budgets 2009 : l'ensemble des compagnies majore ses primes cette année , ce qui se traduit par une hausse de l'ordre de 5%.

Dans ce contexte , nous avons obtenu une "diminution des majorations" , pouvant aller jusqu'à leur annulation principalement en RC Décennale.

N'hésitez pas à nous interroger : l'équipe d'ASSURFROID est toujours soucieuse de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur vos contrats et sur d'autres sujets qui concernent l'assurance.

✈ **POSE de RIA (robinets d'incendie armés):
ASSUREZ VOUS!**

La conduite de votre entreprise vous amène parfois à prendre des chantiers qui ne sont pas forcément le cœur de votre métier.

Exemple ; la réalisation d'une installation de RIA qui fait partie du lot Froid Clim , vous est attribuée et vous ne vous rendez pas compte que vous n'êtes pas assuré pour cela.

Nous avons mis au point avec une compagnie autre que celle qui assure votre RC , un contrat qui vous garantit pour les chantiers que vous pourriez faire en RIA .

N'oubliez pas de nous les déclarer avant le début du chantier ; un sinistre non garanti peut non seulement vous mettre en difficulté vis-à-vis d'un de vos clients mais également , remettre en question la survie de votre entreprise.

Ayez le bon réflexe ;
Prenez une garantie **ASSUR RIA** .

✈ **RISQUES D'IMPAYES :
PROTEGEZ VOTRE TRESORERIE!**

L'allongement des délais de paiement que vous avez constaté depuis plusieurs mois pèse sur votre trésorerie et la loi LME ne produira pas d'effet à très court terme . Il peut aussi avoir des conséquences plus graves en cachant momentanément le fait que votre client ne voudra pas ou ne pourra pas vous régler du tout . En cas d'impayé, la nécessité de régler votre propre fournisseur peut vous mettre en situation très délicate .

N'oublions pas que 25 % des "dépôts de bilans" sont dûs à un impayé auquel l'entreprise n'aura pas pu faire face , faute d'une trésorerie suffisante .

Le département Assurance-Crédit que nous avons ouvert en 2007 collabore avec les plus importantes compagnies de ce secteur et négocie au cas par cas , les meilleures conditions pour votre compte.

Savez vous par exemple que pour une entreprise dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 800 000 € , protéger ses créances coûte environ 2 500 € annuels ?

Dans ces conditions , rester sans protection contre un impayé imprévisible, est il raisonnable ?

Pour en savoir plus , il vous suffit de contacter Ambroise BARON qui vous livrera une étude complète.

Une reprise de contrat de maintenance qui se termine mal !

✦ Les faits

L'installation frigorifique (froid négatif) de la société Stockfroid a été réalisée par la société Plombard et cie en 2001.

En juillet 2004 , la société Stockfroid change de prestataire et confie la maintenance de son installation à la société Instal Froid et signe avec elle un contrat d'entretien.

Début 2006 , des problèmes majeurs apparaissent et débouchent sur la mise hors service totale de la production frigorifique du circuit négatif de ses entrepôts de stockage de denrées alimentaires.

Rapidement , la société Stockfroid déclenche une expertise judiciaire et chiffre les pertes de produits à 200 000 E , auxquels s'ajoute une perte d'exploitation .

Mise en cause , la société Instal Froid déclare le sinistre à son assureur RC qui ouvre un dossier et fixe une provision qui va engendrer une forte majoration des primes , l'année qui suit le sinistre .

Après deux ans d'expertise qui ont obligé le dirigeant de la société Instal Froid à se rendre à 6 réunions successives (près de 6 journées perdues) , l'expert rend son rapport .

✦ L'erreur commise par le frigoriste

Dans son rapport , l'expert relève que l'installateur d'origine , la société Plombard et Cie a commis des erreurs de conception (absence de siphons en sortie d'évaporateur , erreurs de sélection de la vanne de régulation de sortie d'évaporateur) qui provoquent des coups de liquides .

Il indique que le bilan thermique est surévalué ce qui a entraîné un mauvais choix des sections de réseaux et accessoires tels que déshuileur , etc ...et qu'il manque des soupapes sur des réservoirs et des sécurités dites « homme enfermé » dans la chambre négative .

Ces erreurs relèvent de la société Plombard et Cie mais l'expert conclut que la société Instal Froid qui a repris l'entretien des installations , a une part de responsabilité dans les dommages pour :

- ⇒ **ne pas avoir réalisé un rapport sur les améliorations possibles ,**
- ⇒ **ne pas avoir fait d'audit de l'installation avant la prise de possession ,**
- ⇒ **ne pas avoir écrit qu'un des compresseurs dysfonctionnait ,**
- ⇒ **plus généralement , un manque d'analyse et de réactivité devant une aggravation de l'état de l'installation,**

Chargé d'éclairer le tribunal , l'expert propose en fin de son rapport d'attribuer 30 % des responsabilités , soit environ 75 000 E à la société Instal Froid qui n'a pas mis en lumière les défauts d'une installation, dont elle savait qu'elle n'était pas adaptée .

✦ Notre commentaire

Si la société Instal Froid , en reprenant ce contrat de maintenance, avait fait un diagnostic complet et l'avait communiqué à son client , par un écrit , elle aurait évité une condamnation qui va lui faire payer sa franchise Responsabilité civile et majorer ses primes d'assurance en raison du montant du sinistre .

NB : les noms des sociétés concernées sont évidemment fictifs .

E-mail : contact@assurfroid.fr

Ambroise BARON : Directeur Commercial

Téléphone : **02.35.12.35.70.**

France Nord : Bertrand de Saint Leger
France Sud : Arnaud Faure